

DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de Arkéa pour 2024

Le Président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération :

- Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 28 septembre 2020 portant délégation de compétence au Président de la Communauté d'agglomération ;
- Considérant la consultation faite auprès des établissements bancaires et après analyse des offres reçues ;

DECIDE

Article 1 : Pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie de la caisse principale ou des caisses annexes, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération contracte auprès de Arkéa une ligne de trésorerie de 5 000 000,00€ (cinq millions d'Euros).

Principales caractéristiques du prêt :

Préteur	Arkéa
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirage
Montant maximal	5 000 000,00 EUR
Durée maximum	1 an
Taux d'intérêt	TI3M Flooré à 0 + 0,57 % de marge
Base de calcul des intérêts	Exacte/360
Commission d'engagement	0,05% (soit 2 500€)
Commission de non utilisation	Néant

Article 2 : De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au paiement des intérêts de cette ligne de trésorerie.

Article 3 : De signer le contrat de prêt.

Article 4 : De porter la présente décision à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan
- publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération
- affichée aux emplacements prévus à cet effet

AMPLIATION sera :

- adressée à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Vannes.

FAIT à VANNES, le 26/11/24

Le Président



David ROBO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "David Robo", written over the printed name.

Certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa réception en Préfecture le :
- son affichage le :